

Extraits du livre « Bloody Harvest » (moisson macabre)

Traduction en français

Page 7

Introduction

Une femme utilisant le pseudonyme d'Annie a raconté au journal *The EpochTimes* dans une histoire publiée dans le numéro du 17 mars 2006 :

« Un membre de ma famille a participé aux prélèvements d'organes sur les pratiquants de Falun Gong. Ce qui a fait beaucoup souffrir notre famille. »

L'interview d'Annie a suscité une polémique quant à savoir si elle disait la vérité. Le Gouvernement chinois a tout nié. D'autres, qui avaient commencé à faire des investigations, se basant sur les dires d'Annie ont affirmé que les pratiquants de Falun Gong étaient victimes de prélèvements d'organes dans toute la Chine.

Le Falun Gong, qui consiste en une série d'exercices avec un fondement spirituel, a été interdit en Chine en 1999. Ceux qui pratiquaient les exercices après 1999 étaient arrêtés et forcés à renoncer à leur pratique. Ceux qui ne renonçaient pas étaient torturés. Et ceux qui continuaient à ne pas renoncer après la torture, disparaissaient.

Qu'advenait-il à ceux qui disparaissaient ? Annie et les autres déclaraient qu'on leur prélevait les organes, que ce pillage d'organes infligé aux pratiquants de Falun Gong non consentants, donnait lieu, dans de nombreux endroits, à une politique systématique de grande envergure.

Le prélèvement d'organe est la première étape avant la transplantation d'organes. Le but est de fournir des organes pour les greffes. Les transplantations ne se font pas nécessairement, sur le même site que les prélèvements. Les deux lieux sont souvent différents. Les organes prélevés à un endroit sont expédiés ailleurs pour la greffe.

Ce qui est le plus grave c'est qu'on prélève les organes alors que les pratiquants sont encore en vie. Les pratiquants meurent pendant l'opération ou immédiatement après. Ces opérations sont une forme d'assassinat.

Page 8

Finalement il a été déclaré que les pratiquants tués de cette manière étaient ensuite brûlés. Il ne restait aucun corps à examiner, à identifier comme source de l'organe transplanté.

La coalition d'investigation pour la persécution du Falun Gong (CIPFG) nous a demandé de vérifier ces affirmations en juillet 2006. En vertu du sérieux des affirmations, et de notre propre engagement pour le respect des droits humains, nous avons accepté la requête. Bien que nous ne l'ayons pas demandé l'organisation nous a proposé de payer nos dépenses.

Nous avons présenté les résultats de notre enquête une première fois dans un rapport publié en juillet 2006. Une seconde version est sortie en janvier 2007. Notre conclusion a été qu'en fait les pratiquants de Falun Gong étaient tués pour leurs organes.

Ce livre présente nos enquêtes remises à jours. D'autre part, il présente comment les autres enquêteurs et nous avons apporté les preuves que nous avons rassemblées. Parce que nous sommes tous les deux des défenseurs des droits de l'homme, nous ne pouvions pas rester sans agir, une fois que nous avons conclu que des innocents étaient tués pour leurs organes.

Le livre a deux parties. La première expose les preuves. Nos recherches ne se sont pas arrêtées avec la première version de notre rapport, ni avec la seconde. Nous avons continué à trouver de nouvelles preuves après la parution de chaque version du rapport, non seulement de nouvelles preuves du même genre que celles que nous avons déjà, mais aussi toutes sortes de nouvelles preuves. La deuxième partie aborde les réactions face à notre rapport et les dispositions que nous avons prises pour faire cesser les abus que nous avons identifiés.

Notre plaidoyer et l'investigation se sont mutuellement renforcés. En raison de la constitution de notre dossier nous avons continué à trouver de nouvelles preuves. Et en raison de ces nouvelles preuves toutes allant dans la même direction et soutenant nos conclusions, notre conviction intime a été renforcée.

Les lois et les pratiques ont changé depuis la publication de nos rapports, probablement en lien avec ces publications. Ce livre cherche à montrer la situation qui en a découlé, abordant non seulement la question des abus qui ont eu lieu, mais aussi pourquoi ils se produisent encore.

Page 18

Chapitre deux

LE CONTEXTE

L'état parti viole les droits humains de différentes manières. Ces violations sont chroniques et sérieuses. En plus du Falun Gong, les principales autres cibles de violation des droits humains sont les Tibétains, les chrétiens, les Ouïgours, les démocrates et les défenseurs des droits de l'homme. Les mécanismes de l'Etat de droit mis en place pour empêcher les violations des droits de l'homme, comme une magistrature indépendante, la possibilité d'être conseillé lors d'une détention, l'habeas corpus, et le droit à un procès public sont absents. La Chine d'après sa Constitution est dirigée par le Parti Communiste. Elle n'est pas dirigée par la loi.

On reste bouche bée face à la longue histoire de cruauté massive de la Chine communiste à l'égard de ses citoyens. Depuis 1949 le régime a tué plus d'innocents que l'Allemagne nazie et la Russie de Staline rassemblées. Un très grand nombre de petites filles sont assassinées, abandonnées et négligées. La torture est largement répandue. Les condamnations à mort sont à la fois considérables et arbitraires. La Chine exécute davantage de gens que tous les autres pays réunis. La liberté de conscience y est réprimée.

Ce schéma de violations des droits de l'homme, comme de très nombreux autres facteurs n'est pas à lui seul la preuve de ces allégations. Mais il élimine un élément réfutable. On ne peut absolument pas dire que la situation que décrivent ces allégations n'est pas conforme au schéma général du respect de la dignité humaine en Chine. Alors que les allégations de prélèvements d'organes sont en elles mêmes, tout à fait surprenantes, elles sont moins surprenantes dans un pays qui a de tels comportements envers les droits de l'homme comme c'est le cas de la Chine, par rapport à bien d'autres pays.

Page 29

Les détentions pour cause de pratique de Falun Gong présentent une caractéristique peu commune. Les pratiquants qui, de partout à travers le pays, étaient venus Place Tiananmen à Pékin pour faire appel ou pour protester ont été arrêtés. Ceux qui ont révélé leur identité à leur ravisseur étaient renvoyés vers leur localité d'origine. Leurs familles étaient automatiquement associées à leurs activités de Falun Gong et subissaient des pressions pour se joindre au mouvement organisé pour obliger les pratiquants à renoncer au Falun Gong. Leurs responsables au travail, leurs collègues, leurs chefs de gouvernement local étaient jugés responsables et pénalisés au seul motif que ces individus étaient allés manifester à Pékin.

Pour protéger leurs familles et éviter l'hostilité des personnes dans leur localité, beaucoup de pratiquants de Falun Gong détenus ont refusé de donner leur identité. Le résultat a été une population importante de pratiquants de Falun Gong en prison, dont les autorités ne connaissaient pas l'identité. De plus, aucun de leurs proches ne savaient où ils se trouvaient.

Page 50

Victimes – tests sanguins et cadavres

Tests sanguins et examens d'organes

Des tests sanguins et des examens d'organes sont faits systématiquement sur les pratiquants de Falun Gong en détention. D'autres prisonniers qui se trouvent à leur côté mais qui ne sont pas pratiquants ne subissent pas de tests. Ces tests différenciés se font dans les camps de travail, les prisons et les centres de détention. Nous avons entendu un tel nombre de témoignages dans ce sens que ces différences dans les tests existent sans l'ombre d'un doute. Ces tests et ces examens sont faits quelque soit le camp de travail, la prison ou le centre de détention.

Page 59

Chapitre cinq

Les patients

La chirurgie de greffe d'organes, d'après la description faite par les receveurs et leurs parents se fait dans un secret absolu, comme si c'était un crime que l'on doit cacher. Le plus grand nombre possible d'informations est dissimulé aux bénéficiaires et à leur famille. On ne leur dit rien sur l'identité du donneur. Ils n'ont jamais vu des consentements écrits par les donneurs et leurs familles.

Certains prétendus receveurs viennent en Chine avec leur propre équipe d'assistance médicale venant de leur pays d'origine. Aucun accompagnant ne doit entrer dans la salle d'opération, qu'il soit amis, parent ou encore moins personnel médical.

L'identité du chirurgien et de son équipe est rarement donnée malgré des demandes dans ce sens. Dans l'ensemble, les receveurs et leurs familles ne sont informés de l'imminence de l'opération que peu de temps avant qu'elle ait lieu. Les opérations se font parfois au milieu de la nuit. Tout le processus est mené sur les bases suivantes : « *Ne posez pas de questions, ne dites rien.* »

[p. 71, chapitre 6, « Les hôpitaux »](#)

Les hôpitaux chinois gagnent beaucoup d'argent sur la chirurgie des transplantations d'organes. Ils font beaucoup de promotion pour la vente des organes et vantent les délais d'attente très courts, ils se vantent aussi des profits qu'ils réalisent.

La corruption est un problème majeur dans toute la Chine. Les institutions publiques prennent parti plutôt pour les responsables au pouvoir que pour le public.

Régulièrement le gouvernement chinois lance des campagnes pour « frapper fort » contre la corruption. Mais en l'absence d'un Etat de droit et de démocratie, le secret d'Etat règne et il n'existe pas de compte rendu public des budgets, les campagnes anti-corruption sont donc plus des querelles internes que de réelles tentatives de régler les problèmes de corruption.

[p. 80, chapitre 7, « Appels téléphoniques »](#)

Deux enquêteurs volontaires de langue chinoise, « M » et « N » ont appelé un certain nombre d'hôpitaux et des médecins spécialisés dans les greffes d'organes pour poser des questions. Dès que des reportages ont été publiés le 10 mars 2006 selon lesquels des pratiquants de Falun Gong étaient tués pour leurs organes, ils ont commencé à passer des appels pour l'Organisation Mondiale pour Enquêter sur la Persécution du Falun Gong. Dès que nous nous avons commencé, nous avons profité du travail de ces deux enquêteurs et leur avons demandé de continuer à passer des appels téléphoniques pour nous. Même après que nous ayons fini notre premier rapport, ils ont continué. Pour le deuxième rapport, les appelants se sont présentés comme des patients potentiels ou comme des membres de famille de receveurs d'organes potentiels. Les numéros de téléphones étaient collectés sur Internet. Les appels ont permis de révéler plusieurs cas où les personnes appelées reconnaissaient que les pratiquants de Falun Gong sont une source des organes transplantés.

[p. 101, le nombre de condamnés à mort diminue alors que les greffes continuent](#)

Avant le 1^{er} janvier 2007, la peine de mort pouvait être décidée par des cours de justice régionales, les cours suprêmes du peuple. A partir du 1^{er} janvier 2007, toute peine de mort décidée par une cour régionale devait être approuvée par la cour suprême centrale du peuple.

Ce changement de procédure a réduit le nombre de condamnés à mort environ la moitié, d'après une estimation d'Amnesty International. La diminution du nombre de condamnés à mort signifiait que moins de personnes condamnées étaient disponibles pour fournir des organes.

Selon Amnesty International, le nombre de prisonniers condamnés à mort et exécutés est en 2004 : 3.400 ; 2005 : 1.770 ; 2006 : 1.010 ; 2007 : 470 ; 2008 : 1.718. Les statistiques du gouvernement chinois montrent que le volume des greffes d'organes n'a pas diminué autant que cette source d'organes que représente les condamnés à mort. Le Registre des greffes du foie de

Chine rapporte les chiffres suivants : 2004 : 2.219 ; 2005 : 2.970 ; 2006 : 2.781 ; 2007 : 1.822 ; 2008 : 2.209.

L'année 2007 montre une augmentation des greffes du foie qui est cohérente avec la diminution des exécutions de prisonniers condamnés à mort et le changement de la loi relative aux greffes d'organes. Et pourtant la diminution de greffes de foie en 2007 est loin de correspondre à la diminution des exécutions de condamnés à mort.

De 2006 à 2007 la diminution des exécutions de condamnés à mort est de 53%. La diminution des greffes de foie est de 34%.

p. 102 :

De plus en 2007, il y a eu deux facteurs qui ont abaissé le nombre de greffes du foie. Le ministère de la Santé a exigé en 2007 que les greffes aient lieu seulement dans des hôpitaux agréés. Cette exigence a provoqué l'arrêt des greffes dans les hôpitaux non militaires, non agréés et a provoqué l'arrêt temporaire des greffes dans des hôpitaux qui ont obtenu leur agrément plus tard.

Cette double diminution des lieux de greffes aurait dû provoquer une diminution plus marquée des greffes par rapport à la diminution des exécutions de condamnés à mort. Et pourtant c'est le contraire qui s'est produit.

D'après Amnesty International, en 2004, le nombre de personnes exécutées après une condamnation à mort était proche du record historique de 1996. Les chiffres de 2008 pour les prisonniers exécutés après condamnation à mort étaient très loin, environ la moitié. Et pourtant les greffes du foie en 2008 ont augmenté considérablement pour atteindre à nouveau les niveaux de 2004.

En 2007, comment la Chine a-t-elle pu maintenir sa réduction du nombre de greffes du foie à seulement - 34% face à l'obligation d'avoir une licence pour les hôpitaux non militaires réalisant des greffes avec une réduction de - 53% dans ce que les autorités chinoises prétendent être leur seule source d'organes ? Comment la Chine a-t-elle pu atteindre à nouveau des volumes de greffes historiques en 2008 en l'absence d'augmentation correspondante du nombre d'exécutions de condamnés à mort ? La seule réponse plausible est l'augmentation du nombre d'organes dans la seule autre source d'organes significative disponible, à savoir les pratiquants du Falun Gong.

p. 117 Conversation entre David Kilgour et l'ex-épouse d'un chirurgien chinois spécialiste des prélèvements de cornée

Kilgour : Combien de prélèvements de cornées votre ex-mari a-t-il réalisé ?

Annie : Il a dit environ 2.000.

Kilgour : Les cornées d'environ 2.000 personnes, ou 2.000 cornées ?

Annie : Les cornées d'environ 2.000 personnes.

Kilgour : Ca c'est entre les années 2001 et 2003 ?

Annie : De fin 2001 à octobre 2003

p. 118

Annie : au début on ne lui a rien dit. On lui a demandé d'aider dans d'autres hôpitaux. Mais chaque fois qu'il accordait une telle faveur ou qu'il offrait ce genre d'aide, on lui donnait beaucoup d'argent, et de l'argent liquide – son salaire normal était multiplié par plusieurs dizaines de fois.

Kilgour : Quel est le montant total qu'il a reçu en prélevant ces 2.000 cornées ?

Annie : Des centaines de milliers de dollars US.

[p. 131 : Le commerce des greffes d'organes en Chine et les prélèvements d'organes sur des pratiquants de Falun Gong](#)

Analyse économique par Hao Wang, de l'université Yale aux Etats-Unis, avril 2007

Cette thèse évalue les allégations selon lesquelles des quantités massives d'organes sont prélevées sur des pratiquants de Falun Gong non consentants pour fournir la majorité des organes greffés en Chine à partir de 1999.

Malgré l'augmentation conséquente des greffes d'organes après 1999, les sources d'organes connues - donneurs vivants, morts cérébrales, morts cardiaques et prisonniers exécutés – n'ont pas augmenté de manière significative avec le temps et ne peuvent pas expliquer l'énorme quantité de greffes réalisées chaque année.

La population de détenus qui sont des pratiquants de Falun Gong se trouve avoir la taille suffisante et toutes les caractéristiques d'une grande « banque d'organes ». Ils sont le seul groupe de détenus qui puisse expliquer raisonnablement l'augmentation soudaine du volume des greffes entre les années 2000 et 2005. La conclusion de cette thèse est que les organes des pratiquants de Falun Gong détenus sont prélevés de manière systématique pour servir à l'industrie des greffes d'organes en Chine et que cette pratique est une forme industrialisée que prend la persécution du Falun Gong par le Parti communiste chinois.

[p. 146](#)

Pour ne pas être dépassée par CBC, Radio-Canada est allée un pas plus loin lors d'une émission diffusée en octobre 2008. Crescent Chau avait publié dans *La Presse Chinoise*, les poncifs habituels de la propagande communiste chinoise contre Li Hongzhi et le Falun Gong – article qui a été jugé diffamatoire par la Cour d'appel du Québec. Ces injures ont poussé les pratiquants de Falun Gong à protester devant les bureaux de La Presse Chinoise.

Radio-Canada a fait un reportage sur ces manifestations sous un angle qui aurait flatté les plus fervents partisans du gouvernement chinois. Falun Gong y est décrit comme une organisation « hautement structurée » qui « ne manque pas d'argent », composée de différents départements qui travaillent de concert. Cette organisation mythique était ensuite accusée des tensions qui existent dans le quartier chinois – parce que certains pratiquants ont le courage de manifester contre les diffamations proférées dans *La Presse Chinoise* par Crescent Chau. Radio Canada a profité de l'ignorance du public canadien sur le sujet pour propager la ligne du Parti communiste chinois, blâmant les victimes d'avoir protesté contre leur victimisation, ajoutant à la propagande en décrivant le Falun Gong comme « peu connu et ennuyeux » et « dont la présence crée un malaise ».

[p. 180](#)

Parce qu'ils ont des convictions différentes de l'idéologie communiste et rapportent les violations commises par le Parti-Etat, le fait que le Parti communiste chinois persécute le Falun Gong, les activistes démocrates, les minorités ethniques et les grandes religions – tibétains, bouddhistes,

musulmans ouighours et Chrétiens, défenseurs des droits de l'homme, journalistes et blogueurs. Il persécute le Falun Gong plus que tout autre groupe.

Bien que les communistes chinois soient énervés par ces initiatives des victimes, il considère que seul le Falun Gong représente une menace réelle. Les communistes craignent que seul le Falun Gong puisse fournir une alternative viable à l'idéologie dominante communiste en Chine.